



## COMMUNE D'ABRIÈS-RISTOLAS

### Consultation – Location de VTT à Abriès

La municipalité d'Abriès-Ristolas a aménagé un Bike Park Espace Nature qui fonctionne en saison estivale et remporte un vif succès. Dans le cadre du renouvellement du contrat de mise à disposition du chalet d'accueil de «la Chaillole» destiné à servir de camp de base à un loueur de VTT, nous souhaitons rappeler les critères essentiels à l'attribution de ce contrat :

1. Location de VTT de descente indispensable avec l'équipement de sécurité conforme à la réglementation en vigueur ;
2. La location de VTC et de VTT à assistance électrique serait un plus appréciable ;
3. L'ouverture du chalet devra à minima correspondre aux dates d'ouverture du télésiège ;
4. Une ouverture pendant les vacances de Toussaint serait un plus, en sachant que le télésiège ne fonctionne pas à cette époque de l'année ;
5. L'affichage publicitaire sur le chalet sera autorisé uniquement pendant la période d'ouverture.

Pour faciliter votre implantation et rendre votre activité pérenne, la municipalité s'engage à vous louer le chalet 300 € la saison pendant 3 ans (du 15 juin au 30 septembre de chaque année). Les candidatures devront être envoyées par mail ou par courrier à la mairie avant le 01/06/2026. Celles-ci devront comporter le nombre de vélos par catégorie et un descriptif sommaire du matériel mis en location. Si des propositions de sorties encadrées par des professionnels pouvaient être également organisées depuis Abriès, cela constituerait un attrait supplémentaire très appréciable.

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Abriès-Ristolas, le 13 mai 2026.

Le Maire,  
Charles LACROIX

